



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RATP : tarifs

Question écrite n° 66239

## Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement et des transports sur les revendications des etudiants en matiere de frais de transport. Les interesses souhaiteraient l'extension des reductions forfaitaires (a l'instar de la carte demi-tarif et de la carte libre-circulation instaurees par la SNCF) a la carte orange, en region parisienne. Etant donne que cette revendication a ete retenue et mise a l'etude en mars 1991, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'etat d'avancement des travaux sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Reponse. - Les eleves et etudiants d'Ile-de-France, qui, demeurant en banlieue, doivent effectuer des trajets relativement longs pour atteindre les etablissements dans lesquels ils accomplissent leurs etudes, disposent d'ores et deja de tarifications speciales. Ils beneficient, en effet, sur les lignes de banlieue de la SNCF et sur le RER, d'abonnements specifiques dits abonnements d'eleves, d'etudiants ou d'apprentis. Ces abonnements a tarif reduit peuvent etre utilises pour des trajets entre banlieues ou entre la couronne et Paris. La limite d'age pour leur obtention est de vingt et un ans pour les eleves, vingt-six ans pour les etudiants et vingt-trois ans pour les apprentis. Les demandes doivent etre effectuees par l'intermediaire de l'etablissement d'enseignement concerne. Les etudiants peuvent aussi utiliser la carte orange pour leurs deplacements ; ce titre de transport leur permet de beneficier d'une reduction importante par rapport a la tarification de base, qui est le prix du billet vendu a l'unite. Des mesures plus favorables sont en cours d'etude a l'initiative du ministere de l'education nationale ; il convient toutefois de souligner que d'eventuelles reductions supplementaires entraineraient des pertes de recettes pour les transporteurs, ce qui conduirait a accroitre les compensations versees par les pouvoirs publics.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thien Ah Koon Andr](#)

**Circonscription :** - Non-Inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66239

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** équipement, logement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, logement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 janvier 1993, page 113